



Honoraires au 1<sup>er</sup> avril 2017

**HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTION CHARGE VENDEURS OU ACQUEREURS :**

Jusqu'à 20.000 €	10%
De 20.001 € à 100.000 €	9%
De 100.001 € à 250.000 €	7%
De 250.001 € à 500.000 €	6%
De 500.001 € à 750.000 €	5%
Plus de 750.001 €	4 %

**HONORAIRES LOCATION** (décret n° 2014-890 du 01/08/2014 Loi Alur)

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :

10 € TTC par mètre carré de surface habitable a la charge de chacune des parties

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

3 € TTC par mètre carré de surface habitable a la charge de chacune des parties uniquement pour l'entrée

3 € TTC par mètre carré de surface habitable a la charge exclusive du propriétaire pour la sortie

**HONORAIRES GESTION assurée par l'AGENCE HEPTA:**

Honoraires de gestion :

8.4% TTC des sommes encaissées

**FACTURATION DES PRESTATIONS A LA DEMANDE SANS MANDAT DE GESTION LOCATIVE :**

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :

10 € TTC par mètre carré de surface habitable a la charge de chacune des parties

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

3 € TTC par mètre carré de surface habitable a la charge de chacune des parties uniquement pour l'entrée

**AVIS DE VALEUR :**

Réalisation étude comparative de marche : 120 € TTC (frais offerts dans le cadre de la vente par nos soins)  
Si le Cabinet est syndic de la copropriété du bien à la vente, le pré état daté demande par le notaire : Offert dans le cadre de la vente par nos soins.

**SYNDIC DE COPROPRIETES - HONORAIRES GESTION COURANTE**

Copropriété inférieure ou égale à 10 lots : Forfait 1.500 € TTC

Copropriété supérieure à 10 lots : Prix du lot annuel entre 120 € et 170 € TTC